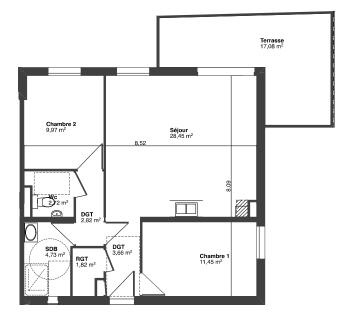
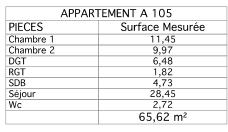


APPARTEMENT N° A105 - R+1

TYPE 3



Ech : 1/100







Tout en conservant les caractéristiques essentielles au plan, l'Architecte se réserve la possibilité d'y apporter des modifications pour des raisons techniques ou réglementaires. Les aménagements des cuisines et salles de bains sont donnés à titre d'information; seuls les point d'eau (évier, bac à douches, meuble vasque) font partie intégrante du logement.

09/10/2019